

Ministry of Education  
Early Years and Child Care  
Programs and Service  
Integration Branch

900 Bay St., 24<sup>th</sup> floor  
Mowat Block  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation  
Direction de l'intégration des  
programmes et des services pour la  
petite enfance et la garde d'enfants

900, rue Bay, 24<sup>e</sup> étage  
Édifice Mowat  
Toronto ON M7A 1L2



2017 EYCC8

**NOTE DE SERVICE  
DESTINATAIRES :**

Gestionnaires des services à l'enfance, gestionnaires de services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux

**EXPÉDITRICE :**

Julia Danos, Directrice  
Direction de l'intégration des programmes et des services

**DATE :**

14 Juillet 2017

**OBJET :**

**Lignes directrices de 2018 sur le financement et les pratiques administratives des services pour les Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille**

---

Nous sommes heureux de fournir les *Lignes directrices de 2018 sur le financement et les pratiques administratives des services des Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille à l'intention des gestionnaires du système de services*. Reposant sur les lignes directrices de planification de 2016, celles-ci appuient les gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) dans la gestion des systèmes locaux des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille.

**Points saillants**

Les lignes directrices donnent un résumé des attentes du programme, des dépenses admissibles et des exigences relatives à la production de rapports au ministère. Nous encourageons les GSMR et les CADSS à lire la ligne directrice au complet, dont les points saillants incluent :

- Un **modèle d'allocations/de dépenses** fournit aux GSMR et aux CADSS une flexibilité pour répondre aux besoins de leur système local de centres pour l'enfant et la famille (page 12);
- Une **politique d'exemption de dotation** qui donne au personnel le temps nécessaire pour obtenir un diplôme en Éducation de la petite enfance (page 19);
- De la flexibilité pour les GSMR et les CADSS pour l'utilisation de fonds pour soutenir les fournisseurs de services impliqués dans des **activités de transformation** (page 33);
- Une **vue d'ensemble des politiques et des procédures** à mettre en place pour

s'assurer que les centres pour l'enfant et la famille sont organisés de manière à promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être des enfants et des familles qui reçoivent des services (page 20);

- Un ***cycle contractuel de deux ans pour 2018-2019*** avec le ministère pour soutenir la continuité dans la planification et réduire le fardeau administratif des approbations annuelles (page 35).

### **Analyse de données et planification**

En reconnaissant le rôle des GSMR et des CADSS comme gestionnaires de système de service, veuillez noter que les lignes directrices comprennent une ***exigence minimale relative aux dépenses*** pour la planification dans le domaine de la petite enfance et pour les services d'analyse de données.

Le financement provincial pour l'analyse de données et la planification **est inclus dans votre allocation** de centre pour l'enfant et la famille (qui combine les fonds précédemment donnés pour l'analyse de données et le développement de la petite enfance – planification). Ce financement vise à appuyer la planification du système de service local pour les services de garde et les programmes de la petite enfance pour les enfants de 0 à 12 ans et leurs familles.

### **Plan pour les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille**

Les gestionnaires de système de services doivent soumettre leurs plans initiaux au ministère pour les centres pour la petite enfance et la famille d'ici le 29 septembre 2017.

Le ministère reconnaît que 2018 sera une année de transition pendant laquelle les GSMR/CADSS travailleront vers une transformation du programme tout en réduisant le plus possible les interruptions aux services.

À titre de rappel, pendant que les gestionnaires de services finalisent leurs plans initiaux, les soumissions doivent inclure un résumé de l'évaluation des besoins et une description de la façon dont les programmes et les services seront fournis à partir de janvier 2018 et la façon dont le système pourrait être changé au cours de l'année (par exemple en mai, au début de l'année scolaire, d'ici décembre 2018). Les gestionnaires de système de service pourraient vouloir se référer aux lignes directrices de planification de 2016 et aux questions de réflexion qui ont été fournies dans la note de service du 12 avril 2017 pour y trouver des conseils supplémentaires sur l'élaboration des plans initiaux.

Les plans initiaux doivent être envoyés par courrier électronique à [tpa.edu.EarlyLearning@ontario.ca](mailto:tpa.edu.EarlyLearning@ontario.ca), et une copie doit être envoyée à votre personne-contact régionale à la Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants.

## **L'Entente bilatérale Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants**

Comme il est indiqué dans la note de service EYCC6 (16 juin 2017), l'investissement dans les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille comprend la somme de 40 millions de plus grâce à l'*Entente Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*.

Ce financement appuiera la transformation du système actuel, accroîtra les impacts positifs des programmes pour l'enfant et la famille à l'échelle de la province et étendra les services dans les régions qui ont relativement peu de services ou qui ont connu une croissance démographique importante.

On s'attend à ce que cet investissement supplémentaire appuie la création de 100 nouveaux centres pour l'enfant et la famille et permette 100 000 visites supplémentaires de parents et d'enfants dans toute la province au cours des trois prochaines années.

## **Mise à jour de 2018 sur la mise en œuvre des plans des centres pour l'enfant et la famille**

Reconnaissant que 2018 sera une année de transition pendant laquelle les GSMR/CADSS finalisent les plans des centres pour l'enfant et la famille, le ministère demandera un rapport de mi-exercice en juin 2018 pour être au courant de la mise en œuvre des plans des centres pour l'enfant et la famille et pour suivre les progrès réalisés dans le cadre des engagements de l'Ontario en vertu de l'*Entente bilatérale Canada-Ontario et le plan d'action sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*.

La mise à jour s'appuiera sur les plans initiaux que les gestionnaires du système de services soumettront au ministère en septembre 2017. Des renseignements supplémentaires seront fournis à la suite de la soumission des plans initiaux, en septembre 2017.

## **Prochaines étapes**

Un travail considérable est en cours pour transformer les programmes pour l'enfant et la famille en un système de services et de soutien de plus en plus intégré pour les enfants âgés de 0 à 6 ans et leurs familles.

- Ententes de services : les ententes seront distribuées à l'été 2017 pour assurer des paiements ponctuels et que des approches de financement local soient en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018. À titre de rappel, les ententes de service existantes entre le ministère et les organismes offrant des programmes pour l'enfant et la famille resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017.
- Campagne relative à l'image de marque et la sensibilisation du public : de l'information sur la stratégie relative à l'image de marque et le projet d'identité visuelle, de même que sur les processus qui assurent que les renseignements en ligne sont à jour, sera diffusé à l'automne 2017.
- Stratégie de mesure des résultats et de responsabilisation : dans le cadre

stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario et de la stratégie d'expansion, le ministère élabore une stratégie de mesure des résultats pour évaluer l'impact des services de garde et des centres pour l'enfant et la famille. De plus amples informations sur cette stratégie seront fournies plus tard.

Si vous avez des questions ou des commentaires à propos des lignes directrices sur la gestion et le financement des services, ci-jointes, veuillez communiquer avec votre personne-contact régionale de la Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

*Note originale signée par :*

Julia Danos

Directrice, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

c. c. :

Conseillères en services de garde d'enfants, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation

Agentes d'éducation, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation

Analystes financiers, Direction de la planification des activités, des résultats et des évaluations pour la petite enfance et la garde d'enfants, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation

Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario